

# MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 19 FÉVRIER 2026 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 16 AVRIL 2025

## (LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des fonds suivants :

<b>Fonds</b>	<b>Série</b>
Fonds canadien équilibré Mackenzie GQE	A, AR, FB, FB5, T5, T8
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie GQE	A, AR, D, FB, FB5, T5, T8
Fonds mondial équilibré Mackenzie GQE	A, AR, FB, FB5, T5, T8
Fonds américain d'extension d'alpha Mackenzie GQE	A, FB
Fonds d'actions internationales toutes capitalisations Mackenzie	A, AR, D, FB, FB5, T5, T8
Fonds de valeur américain Mackenzie	A, AR, D, FB, FB5, T5, T8

(les « Fonds »)

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, le prospectus est modifié dans le but d'aviser de ce qui suit :

- 1) Sauf s'ils sont déjà inférieurs, une baisse de 0,18 %, selon le cas, s'appliquera aux frais d'administration des séries A, D, FB, FB5, T5 et T8 des Fonds et une baisse de 0,21 % s'appliquera aux frais d'administration de la série AR des Fonds.
- 2) Les frais de gestion de certaines séries, y compris des séries A, AR, T5 et T8, selon le cas, de Fonds d'actions choisis, y compris du Fonds d'actions canadiennes Mackenzie GQE, du Fonds d'actions internationales toutes capitalisations Mackenzie et du Fonds de valeur américain Mackenzie, passeront de 2,00 % à 1,95 %.

Des changements correspondants reflétant la présente modification n° 1 sont également apportés dans les aperçus du fonds pertinents des Fonds qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus.

\* \* \*

**Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2026, le prospectus est modifié comme suit :**

- a) À la page 36, dans le « **Tableau 17 : Frais et charges payables par les Fonds** » de la rubrique « **Frais** », par le remplacement des lignes relatives aux Fonds mentionnés ci-après par ce qui suit :

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS					
TAUX DES FRAIS DE GESTION ANNUELS PAR SÉRIE (EN %)					
FONDS	A/AR/T5/T8	D	F/F5/F8/ PWFB/ PWFB5	PW/PWR/ PWT5/PWT8	FB/FB5
<b>FONDS D' ACTIONS CANADIENNES</b>					
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie GQE	1,95 %	1,00 %	0,75 %	1,75 %	1,00 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS TAUX DES FRAIS DE GESTION ANNUELS PAR SÉRIE (EN %)					
FONDS	A/AR/T5/T8	D	F/F5/F8/ PWFB/ PWFB5	PW/PWR/ PWT5/PWT8	FB/FB5
<b>FONDS D' ACTIONS MONDIALES</b>					
Fonds d'actions internationales toutes capitalisations Mackenzie	1,95 %	1,00 %	0,80 %	1,80 %	1,00 %
<b>FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES</b>					
Fonds de valeur américain Mackenzie	1,95 %	1,00 %	0,80 %	1,80 %	1,00 %

b) À la page 39, à la section « **Frais d'administration** » du tableau « **Frais et charges payables par les Fonds** », par le remplacement des lignes relatives aux Fonds mentionnés ci-après par ce qui suit :

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS						
Frais d'administration	Fonds	D	F/F5/F8/ PW/PWFB/ PWFB5/ PWR/PWT5/ PWT8	AR	Toutes les autres séries, sauf indication contraire	Exceptions
	<b>FONDS ÉQUILIBRÉS</b>					
	Fonds canadien équilibré Mackenzie GQE	0,16 %	0,15 %	0,21 %	0,18 %	-
	Fonds mondial équilibré Mackenzie GQE	0,16 %	0,15 %	0,21 %	0,18 %	-
<b>FONDS D' ACTIONS CANADIENNES</b>						
	Fonds d'actions canadiennes Mackenzie GQE	0,18 %	0,15 %	0,21 %	0,18 %	-
<b>FONDS D' ACTIONS MONDIALES</b>						
	Fonds d'actions internationales toutes capitalisations Mackenzie	0,18 %	0,15 %	0,21 %	0,18 %	-
<b>FONDS ALTERNATIF</b>						
	Fonds américain d'extension d'alpha Mackenzie GQE	-	0,15 %	-	0,18 %	-
<b>FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES</b>						
	Fonds de valeur américain Mackenzie	0,18 %	0,15 %	0,21 %	0,18 %	-

## **Droits de résolution et sanctions civiles**

---

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.



# ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

La présente modification n° 1 datée du 19 février 2026, et le prospectus simplifié daté du 16 avril 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 19 février 2026.

Fonds canadien équilibré Mackenzie GQE  
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie GQE  
Fonds mondial équilibré Mackenzie GQE  
Fonds américain d'extension d'alpha Mackenzie GQE  
Fonds d'actions internationales toutes capitalisations Mackenzie  
Fonds de valeur américain Mackenzie  
(les « **Fonds** »)

## CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE (EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS)

**« Luke Gould »**

---

Luke Gould  
Président du conseil, président et chef de la direction  
Corporation Financière Mackenzie

**« Keith Potter »**

---

Keith Potter  
Vice-président exécutif et chef des services financiers  
Corporation Financière Mackenzie

## AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

**« Nancy McCuaig »**

---

Nancy McCuaig  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie

**« Naomi Andjelic Bartlett »**

---

Naomi Andjelic Bartlett  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie